



## Vendre en tant que particulier ?

-----  
Par Raphael

Bonjour, j'espère être dans la bonne catégorie.

Ma copine souhaite se lancer dans la couture de costumes, de façon individuelle. Elle couds déjà un peu et aimerais vendre / louer les costumes qu'elle fabrique.

Le but étant de rester dans la légalité, peut-elle le faire en tant que particulier ? (pour commencer, "tâter le terrain")

Si oui, doit-elle déclarer les bénéfices ? Si oui, comment ?

Je précise qu'elle ne travaille pas par ailleurs.

A terme, elle voudrait également créer un site de e-commerce. Faut-il pour cela des autorisations spéciales ?

-----  
Par Tisuisse1

Créer une micro-entreprise. Voir votre Chambre Départementale du Commerce et d'Industrie.